MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	47

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : ORDRE DU JOUR

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Montravel
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration modifié par délibération n°02/2020 du conseil d'administration du 26 juin 2020,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'ordre du jour du conseil d'administration du 18 novembre 2026

- Approbation du compte rendu du conseil d'administration du 17 juin 2026
- Installation de l'instance
  - Evolutions règlementaires 2026
  - Election Présidence et vice-Présidence
  - Proposition aux nominations CohS 2026-2027 des représentant du conseil d'administration
- Délégations de signature l'ordonateur
- Nomonation des Référents handicaps et mobilités internationales 2026
- Présentation de l'activité - Rentrée scolaire 2026 (effectifs, projets pédagogiques, …)
- Approbation de la décision modificative n°3 au budget prévisionnel 2026,
- Approbation du Budget Prévisionnel 2027
- Approbation des délibérations n°47/2006 à 68/2026
- Approbation du rapport du directeur.

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	48

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☒ Autre acte ☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Règlement intérieur du conseil d'administration

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance	Approuve le nouveau règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA de Montravel. Cette délibération est exécutoire dès son adoption. Pièce jointe : Règlement intérieur du conseil d'administration
CA installé : 30 Quorum :16 Présents : Absents ou excusés avec mandat : Absents ou excusés sans mandat :	
Vote de la délibération Votants : Pour : Contre :	

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	49

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☒ Autre acte ☐ Budgétaire ou financier

OBJET : PASSATION DE CONVENTIONS, DE CONTRATS ET DE MARCHES à l'exception des contrats et conventions dont l'importance justifie une délibération spécifique du conseil d'administration

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu le code de la commande publique
Vu l'instruction comptable M99
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance	Donne délégation à l'ordonnateur de l'EPLEFPA, pour conclure, au nom de l'établissement, tout contrat, convention ou marché, en particulier :
CA installé : 30 Quorum :16 Présents : Absents ou excusés avec mandat : Absents ou excusés sans mandat :	Les conventions suivantes : - conventions pédagogiques - conventions de mises à dispositions des locaux et matériels - conventions de prestations diverses concernant le fonctionnement de l'EPLEFPA Les conventions liées à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel : - conventions de formations Les contrats suivants : - contrats de maintenance, de sécurité et d'hygiène - contrats de locations de matériel - contrats d'assurances - contrats de prestations diverses concernant le fonctionnement de l'EPLEFPA Les subventions en lien avec les missions de l'établissement Les marchés publics, en qualité d'acheteur (hors marchés publics formalisés) et en qualité d'opérateur économique (tous marchés publics) Cette délégation lui est donnée pour l'année civile 2027, sous réserve des inscriptions budgétaires nécessaires ; L'ordonnateur rendra compte de la mise en œuvre de la présente délibération au conseil d'administration.
Vote de la délibération Votants : Pour : Contre :	

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	50

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☒ Autre acte ☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Nomination des référents – année 2026
Mobilité internationale
Référents handicap

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 13/11/2025
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la nomination des référents mobilité internationale :
- FANGET Stéphanie
- MORILLA Elodie

Approuve la nomination au titre de référents handicap :
- POUZET Laurent
- STOFLETH Odile

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	51

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Tarifs d'hebergement et de restauration apprenants et stagiaires

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09/11/2022
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 10/11/2026
Considérant les instructions du conseil régional raltatives aux tarifs 2027
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve les tarifs d'hébergement et de restauration de l'EPLEFPA pour les apprenants et stagiaires à compter du 1er janvier 2027

Pièce jointe : Tarifs de l'EPLEFPA Montravel 2027

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	52

CATÉGORIE DE L'ACTE : AVIS

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Proposition des tarifs spécifiques d'hebergement et de restauration pour les pensions et demi pensions des élèves

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09/11/2022
Considérant les instructions du conseil régional raltatives aux tarifs 2027
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Propose au conseil régional les Tarifs 2027 d'hébergement et de restauration de l'EPLEFPA à compter du 1er janvier 2027.

Pièce jointe : Tarifs de l'EPLEFPA Montravel 2027

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	53

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Tarifs d'hebergement et de restauration A,B,C , d et des autres tarifs d'hebergement et de restauration

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09/11/2022
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 10/11/2026
Considérant les instructions du conseil régional raltatives aux tarifs 2027
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la correction des tarifs d'hébergement et de restauration de l'EPLEFPA

Pièce jointe : Tarifs de l'EPLEFPA Montravel 2027

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	54

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☒ Autre acte ☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Conditions tarifaires de prestation et de ventes du centre 02-exploitation

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu l'avis rendu par le conseil d'exploitation
le 10/11/2026
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve les conditions tarifaires du centre 02- Exploitation à compter du 1er janvier 2026

Pièce jointe : Tarifs de l'EPLEFPA Montravel 2027

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	55

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Tarif autres

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09/11/2022
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 10/11/2026
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve les autres tarifs suivants à compter du 1er janvier 2026.

Pièce jointe : Tarifs de l'EPLEFPA Montravel 2027

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	56

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☒ Autre acte ☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Tarif évènement festival vert

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09/11/2022
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 10/11/2026
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance CA installé : 30 Quorum :16 Présents : Absents ou excusés avec mandat : Absents ou excusés sans mandat :	Approuve le tarif spécifique relatif au festival vert 2023 pour un montant de 7.900 €, avec effet rétroactif, pour facturation de l'évènement qui s'est déroulé du 12 au 24 octobre 2026.
Vote de la délibération Votants : Pour : Contre :	

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	57

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Voyages pédagogiques Année scolaire 2026/2027 – Lycée et CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09 novembre 2026
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 10/11/2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'organisation pédagogique de voyages scolaires présentée en annexe – année 2026-2027

Leur réalisation dépendra de l'équilibre financier de chaque voyage, et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes)

Pièce jointe : Tableau récapitulatif de l'organisation pédagogique des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	58

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Financement des voyages Année scolaire 2026/2027 – Lycée et CFPPA

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09 novembre 2026
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 10/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve le financement des voyages présentés en annexe, pour la période – année 2026-2027

Leur réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage, et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan Vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes).

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

Pièce jointe : Tableau récapitulatif du financement des voyages par centre

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	59

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☒ Autre acte ☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Acceptation de dons

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Accepte les dons effectués dans le cadre du financement des projets pédagogiques suivants au bénéfice des apprenants :

Centre	Donateur	Objet	Montant
01- Lycée	Asso Motravel	Voyage Prabouré et intégration	2 080,00 €

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N° | 2026 | 11/18 | 60 |

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Admission en non-valeur

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'admission en non-valeur partielle ou totale des titres de recettes ci-après :

Ex.	centre	N° TR	TIERS	Objet	Montant initial	Montant recouvré	Reste à recouvrer	Observations
2022	1	1123	anonymisé	Frais de polycopie	39,00 €		39,00 €	Commission de surendettement, effacement des dettes.
Total pour anonymisé							39,00 €	
2025	1	1656	anonymisé	Frais de polycopie	39,00 €		39,00 €	Saisie infructueuse. Pas de poursuite auprès d'un huissier au vu du faible montant à recouvrer.
Total pour anonymisé							39,00 €	
2025	1	1930	anonymisé	Repas	57,96 €		57,96 €	Saisie infructueuse. Pas de poursuite auprès d'un huissier au vu du faible montant à recouvrer.
Total pour anonymisé							57,96 €	
2026	1	726	anonymisé	Repas	31,04 €		31,04 €	Saisie infructueuse. Pas de poursuite auprès d'un huissier au vu du faible montant à recouvrer.
Total pour anonymisé							31,04 €	
2026	1	1298	anonymisé	Régul. Solde carte self	2,68 €		2,68 €	Relance par mail i nfructueuse. Pas de poursuite au vu du faible montant à recouvrer.
Total pour anonymisé							2,68 €	
Montant total des admissions en non valeur :							169,68 €	

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	61

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☐ Autre acte ☒ Budgétaire ou financier

OBJET : Décision modificative n°3 – 2026

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance	A venir
CA installé : 30 Quorum :16 Présents : Absents ou excusés avec mandat : Absents ou excusés sans mandat :	Pièces jointes : DM (édition issue de Cocwinelle) et notice explicative

Vote de la délibération
Votants : Pour : Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	62

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☐ Autre acte ☒ Budgétaire ou financier

OBJET : BUDGET primitif, année 2027

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance	A venir Pièces jointes : B.P. année 2026 (édition issue de Cocwinelle) et notice explicative
CA installé : 30 Quorum :16 Présents : Absents ou excusés avec mandat : Absents ou excusés sans mandat :	
Vote de la délibération Votants : Pour : Contre :	

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	63

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION

☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : REGLEMENT INTERIEUR DE L'EPLEFPA CAMPUS MONTRAVEL

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026,
Vu le décret n°2020-1171 du 24 septembre 2020 relatif à la discipline au sein des établissements publics d'enseignement technique agricole
Vu la note de service DGER/SDPFE/2026-505 du 25 août 2026 relative à l'extension de l'interdiction de l'utilisation du téléphone portable et des autres objets connectés au sein de l'enseignement agricole technique,
Vu la note de service DGER/SDPFE/2026-507 du 26 août 2026 relative au cadre réglementaire du régime disciplinaire dans les EPLEFPA
Vu l'avis rendu par le conseil des délégués des élèves le 06/11/2026
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09 novembre 2026
Vu l'avis rendu par le conseil de centre et le conseil de perfectionnement le 10/11/2026
Vu l'avis rendu par le conseil d'exploitation le 10/11/2026
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance	Approuve les modifications apportées au règlement intérieur de l'EPLEFPA de Montravel liées à une évolution du cadre réglementaire des procédures disciplinaires dans les EPLEFPA Pièce jointe : Règlement intérieur du campus
CA installé : 30 Quorum :16 Présents : Absents ou excusés avec mandat : Absents ou excusés sans mandat :	

Vote de la délibération
Votants : Pour : Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°

2026	11/18	64

CATÉGORIE DE L'ACTE : AVIS

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Fermeture exceptionnelle établissement

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Propose la fermeture exceptionnelle au public, à savoir :

	Campus MONTRAVEL – Lycée & CFPPA
ETE	Du samedi 24/07/2027 à 18h00 au Dimanche 15/08/2027 à 08h00

Des permanences de sécurité sont organisées et selon les besoins un service de gardiennage sera assuré.

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N° | 2026 | 11/18 | 65 |

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Modalités de suivi des élèves et étudiants durant les périodes de formation en milieu professionnel et les stages.

Vu le livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026,
Vu l'arrêté du 23 juin 2025 fixant les clauses types des conventions relatives aux séquences en milieu professionnel et aux stages prévues respectivement aux articles R. 715-1 et D. 811-139-1 du code rural et de la pêche maritime
Vu l'instruction technique DGER/SDPFE/2025-460 du 17 juillet 2025 relative aux périodes de formation en milieu professionnel, stages et autres séquences en milieu professionnel des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles
Vu l'avis rendu par le conseil intérieur le 09 novembre 2026
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve les modalités de suivi des élèves durant les périodes de formation en milieu professionnel listées ci-dessous :
Centre 01- Lycée

Classes	Spécialité	Type de séquence en milieu professionnel
3ème de l'Enseignement agricole		Séquences d'observations
CAP	Métiers de l'agriculture	PFMP (cf annexe V)
Seconde professionnelle	Productions Nature Jardin Paysage Forêt Conseil Vente	PFMP (cf annexe V)
Bac Pro 1ère et Terminale professionnelle	Conduite de Productions Horticoles Technicien-Conseil vente univers Jardinerie Aménagements Paysagers	PFMP (cf annexe V)

Pièces jointes : Convention

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N° | 2026 | 11/18 | 66 |

CATÉGORIE DE L'ACTE : Avis

☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Concessions de logements par N.A.S et COP

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026,
Vu le décret n°2012-751 du 9 mai 2012 portant réforme du régime des concessions de logement

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Propose l'attribution des concessions de logement par nécessité absolue de service, pour l'année scolaire 2026/2027 selon le tableau récapitulatif de répartition joint en annexe et concernant les personnels suivants :

- Personnel de direction, de gestion et d'éducation (1ere catégorie)
- Personnel relevant de l'exploitation agricole (3ème catégorie)
- Personnel technique territorial – 2ème catégorie

Pièce jointe : tableau de répartition des concessions de logement par nécessité absolue de service.

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N° | 2026 | 11/18 | 67 |

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

☒ Action éducative
☐ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Semestrialisation en BTSa

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026,
Vu le décret n°2020-687 du 4 juin 2020 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur agricole
Vu l'arrêté du 8 juillet 2021 relatif à la formation semestrielle du brevet de technicien supérieur agricole prévue par l'article D. 811-139-5 du code rural et de la pêche maritime
Après consultation du Conseil Intérieur du 09/11/2026,
Après consultation du Conseil de Centre et du Conseil de Perfectionnement du 10/11/2026
Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum :16

Présents :

Absents ou excusés avec mandat :

Absents ou excusés sans mandat :

Vote de la délibération

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la conduite de la spécialité de BTSA ci-après, sous une forme semestrielle, à compter de la rentrée scolaire 2027 :

Spécialité support	Option (le cas échéant)	Centre constitutif	Voie de formation	Site	EIL
Aménagement Paysager		CFPPA	Apprentissage ET Formation continue	CAMPUS MONTRAVEL	Utiliser le génie écologique au service des écosystèmes d'un territoire

sous réserve de l'obtention de l'habilitation délivrée par la DRAAF/SRFD.

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGRO-ALIMENTAIRE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE *Liberté Égalité Fraternité*	**Ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la souveraineté alimentaire** **Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles de Montravel**	Campus Montravel

Délibération N°	2026	11/18	68

CATÉGORIE DE L'ACTE : DECISION
☐ Action éducative ☒ Autre acte ☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Rapport du directeur

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime,
Vu le code de l'éducation,
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime
Vu le code de l'éducation
Vu l'instruction comptable M99,
Vu le règlement intérieur du conseil d'administration approuvé le 18/11/2026,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,
Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 09 novembre 2026, réuni en séance ordinaire le 18 novembre 2026, sous la présidence de M. M. Wang Chang, président.

Début de séance CA installé : 30 Quorum :16 Présents : Absents ou excusés avec mandat : Absents ou excusés sans mandat :	Approuve le rapport du directeur de l'établissement de Montravel :
Vote de la délibération Votants : Pour : Contre :	

Le Président du Conseil d'Administration,
M. Wang Chang